

COMMUNE DE SAINT-AMAND-VILLAGES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 14 décembre 2020 à 20 heures 30 dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

Présents : GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy - LENOIR Yannick - GUERARD Christophe - BINET Marcel - PAGNON Josiane - HEREL Sylvie – SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - DELAFOSSE Sandrine - PETIT Thierry - CAILLOT Alexis

Absents excusés et représentés : FOUCHARD Valérie pouvoir à LEBOUVIER Jean - LESCOT Estelle pouvoir à DELARUE Isabelle - HEREL Stéphanie pouvoir à HEREL Sylvie

Absents excusés : NEEL Nelly - HAMOND Claude - PARCOIT Sylvia - DJABALI Laurette

Absent non excusé : GAUTIER Valéry

Secrétaire de séance : HEREL Sylvie

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU

Monsieur le maire rappelle aux membres présents que par arrêté en date du 24 Août 2020, monsieur le Président de Saint-Lô Agglo a prescrit la modification simplifiée N°2 du PLU de la commune de Saint-Amand-Villages ;

la finalité de ladite modification simplifiée vise à permettre l'évolution du bâti de l'ancienne mairie de la Chapelle du Fest en transformant cette dernière en habitation : passage en Zone N (naturelle) d'un terrain actuellement situé en Zone NL (naturelle de loisirs, d'équipements d'intérêt collectif), adaptation du règlement écrit, suppression de l'emplacement réservé dont fait l'objet l'immeuble.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier relatif à cette modification simplifiée et en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification simplifiée envisagée.

CONTRIBUTION DES COMMUNES POUR ELEVES SCOLARISES

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé fait par Mr Guy ROSET, Adjoint aux finances et après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 645 euros par élève la contribution demandée aux communes dont les enfants sont scolarisés sur la commune de SAINT-AMAND-VILLAGES au titre de l'année scolaire 2019-2020.

RAPPORT D'ACTIVITE ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 SAINT-LÔ AGGLO

Le conseil municipal de Saint-Amand-Villages, après avoir pris connaissance du rapport d'activités et des comptes administratifs 2019 présentés par SAINT-LO agglo prend acte des documents transmis.

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2021

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance des termes de la délibération de Saint-Lô Agglo en date du 16 novembre 2020 et en avoir délibéré, par 19 voix pour et 2 voix contre, émet un avis favorable à l'ouverture des commerces les dimanches suivants au titre de l'année 2021 : 10 janvier, 27 juin, 28 novembre, 5, 12, 19 et 26 décembre.

AUTORISATION VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT « LE FIEF D'AUBIGNY »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer tout

document nécessaire à la commercialisation et à la vente des terrains du lotissement « LE FIEF D'AUBIGNY ».

GRAVURE MONUMENT EN HOMMAGE AUX VICTIMES CIVILES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le maire et pris connaissance du devis proposé par la Société PLESSIS Marbrerie et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la gravure du nom de monsieur BINET André sur le monument susvisé pour un montant de 108,30 € TTC.

SUBVENTION AFM-TELETHON

A l'unanimité le conseil municipal vote une participation de 250 € sous forme de promesse institutionnelle à l'association AFM-TELETHON. Monsieur Guy ROSET n'a pas pris part au vote.

PETITION HABITANTS DE SAINT-SYMPHORIEN-LES-BUTTES

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier reçu de certains habitants de Saint-Symphorien-les-Buttes se plaignant de la vitesse excessive de certains véhicules.

La commune se rapprochera du Conseil Départemental à fin d'effectuer un comptage et une mesure de la vitesse de passage desdits véhicules.

Fait à Saint-Amand-Villages, le 17 décembre 2020